

N°2023-07-01

SÉANCE DU 18 JUILLET 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 22
Date de convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BAUSSERON Alexandra, M. BETTON Richard, Mme BONHOMME Stéphanie, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier.

Absents représentés : M. DELHAUME Patrick, pouvoir donné à M. BETTON Richard
Mme DUCLAUD Nathalie, pouvoir donné à M. GOUNON Michel
Mme FAURE Muriel, pouvoir donné à M. GIRANTHON Frédéric
Mme FAURE Valérie, pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie
M. MARGIRIER David, pouvoir donné à Mme PROVO Christiane
M. POUYET Jean-Marc, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier
M. ZUCHELLO Serge, pouvoir donné à STRANGOLINO Patrick

Absent excusé : M. ROMEGOUX Christophe.

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à 26h (bibliothèque / communication)

Monsieur le Maire rappelle qu'un emploi d'adjoint administratif non permanent de 22 heures avait été créé pour la bibliothèque et des missions administratives pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 juillet 2023. L'agent chargé de la bibliothèque s'occupe également de la communication. Pour l'ensemble de ces missions l'agent était amené à faire des heures complémentaires de l'ordre de 4 h en moyenne.

La commune dispose actuellement d'un poste d'adjoint du patrimoine à 15h10 hebdomadaires (annualisé) qui sera supprimé et remplacé par le poste d'adjoint administratif, le CST (Comité Social Territorial) a rendu un avis positif le 26 juin dernier pour cette suppression.

Vu que le tableau des effectifs de la commune va être toiletté d'ici la fin d'année civile, les suppressions de poste s'effectueront à cette occasion (après avis du CST et par délibération du Conseil Municipal).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint administratif à 26h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de créer un poste permanent d'adjoint administrative à 26h hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations de recrutement.

Le Maire,
Michel GOUNON

